

DÉPARTEMENT  
GARD

ARRONDISSEMENT  
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal  
11

Nombre de conseillers en exercice  
10

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014**

Convocation : 27 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice.

Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, LEIGNIEL Jean- Marie, CAMPOS Yvan, WALKER

Maurice, ZANINI Mario,

Absents : Néant

Excusés: Mme Danielle BLANC

Mme Véronique ANDRIEU (procuration donnée à Monsieur ZANINI Mario

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur CORBEL Frédéric est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès- verbal de la précédente réunion, approbation du procès- verbal de la réunion du 20 Novembre 2014, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

En préambule, Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit de la reconduction de la convention de mise à disposition de Guy MALAVAL pour les communes de LOGRIAN et St NAZAIRE des GARDIES.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve.

**DELIBERATION N°61-2014**  
**RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE GUY**  
**MALAVAL**

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que la convention de mise à disposition à la commune de LOGRIAN de notre employé municipal, Guy MALAVAL, arrive à son terme en date du 02 Janvier 2014.

Dans le cas où nous voudrions reconduire cette convention, il convient de la renouveler avant le 02 Janvier 2015.

Mme le Maire rappelle les conditions de mise à disposition de Guy MALAVAL ainsi que ses horaires : - 12 heures/semaine à la disposition de LOGRIAN  
7 heures/trimestre à la disposition de St NAZAIRES des GARDIES  
23 heures/semaine à la disposition de St JEAN de CRIEULON

Mme le Maire propose de reconduire la convention pour une durée d'1 an, ensuite reconductible au mois le mois dans la perspective du départ en retraite de Guy MALAVAL.

7 membres du Conseil Municipal acceptent sans réserve le renouvellement de la convention dans les conditions proposées par Mme le Maire.

1 membre du Conseil Municipal se veut plus mesuré, se sentant plutôt contre ce renouvellement, et indique au Conseil qu'il trouve que le village est moins bien entretenu depuis que Guy MALAVAL est moins présent sur la commune, ce en quoi Mme le Maire en convient, compte tenu que le temps passé sur la commune est réduit à 23 heures par semaine.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de mise à la disposition des communes de LOGRIAN et St NAZAIRE des GARDIES de notre employé communal, Mr Guy MALAVAL.

**DELIBERATIONS N°62-63-64-2014**  
**REATTRIBUTION DES COMMISSIONS LAISSEES VACANTES PAR DEMISSION**  
**D'UN ADJOINT**

Mme le Maire indique qu'un certain nombre de sièges sont devenus vacants à la suite de la démission de Christian RANC.

Mme le Maire propose que ces sièges soient réattribués aux membres du Conseil qui le souhaitent.

**Commissions externes :**

- SMDE : Sonia RIFKIN prend le poste de titulaire.
- SA Cours d'Eau du Gard : Frédéric CORBEL prend le poste de suppléant

**Commissions de la CCPC :**

- Accessibilité, Bâtiments, Espaces Verts : Jean Marie LEIGNEL prend le poste de suppléant.
- Développement Economique : Sonia RIFKIN prend le poste de suppléant
- Emploi, Formation, Insertion : Mario ZANINI prend le poste de suppléant.

**Commissions internes au village :**

- Appels d'offres : Jean Marie LEIGNEL prend le poste de titulaire, Gérard REMEZY prend le poste de suppléant
- Communication : Maurice WALKER
- Vie du village : Frédéric CORBEL
- Assainissement : Maurice WALKER
- Urbanisme : Frédéric CORBEL

**DELIBERATION N°65-2014**  
**ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELIBERATION BUDGETAIRE**

Les dépenses du projet d'assainissement collectif devenant de plus en plus importantes, Mme le Maire explique aux membres du Conseil qu'il devient nécessaire d'abonder le budget « assainissement » pour pouvoir faire face aux dépenses actuellement prises en charge par le budget « général ». Mme le Maire propose de basculer le prêt de 100.000€ contracté fin 2013 ainsi que toutes les dépenses déjà réalisées pour le projet d'assainissement collectif, et indique qu'il s'agit uniquement d'une opération budgétaire.

Maurice WALKER demande si cette opération budgétaire aura un caractère définitif

Mme le Maire confirme que cette opération sera effectivement définitive.

7 membres du Conseil approuvent cette opération budgétaire sans réserve.

1 membre l'approuve avec réserve en déplorant ne pas avoir d'autre solution.

A l'occasion de cette délibération budgétaire, Mme le Maire rapporte aux membres du Conseil sa dernière rencontre avec Mme CHABERT :

Si les tableaux d'amortissement de notre projet d'assainissement collectif montrent clairement que le projet est viable sur le plan budgétaire, il n'en est pas forcément de même sur le plan de la trésorerie : En effet, nous devrions faire l'avance de la TVA ( à un taux de 20%) pendant au moins 1 an avant d'être remboursé (à un taux de 15,48% !). D'autre part, nos concitoyens disposeront, ce qui est absolument normal, d'un délai de 2 ans maximum, avant que la PFAC soit exigible.

Pour faire face à ce manque de trésorerie transitoire, il conviendra de faire appel à une ligne de trésorerie plus importante qu'initialement prévue : environ 600.000€

Un prêt à long terme de 300.000€ suffira à financer le reste du projet.

Mme le Maire explique également aux membres du Conseil sa réunion téléphonique avec Mr DARBOUSSET du Conseil Général, qui nous attribue 59.521€ de subvention supplémentaire pour notre projet de station d'épuration.

Mme le Maire explique également sa rencontre avec le représentant du Crédit Agricole, la banque qui se propose de nous prêter dans les meilleures conditions.

Celui ci souhaite nous revoir en début d'année lorsque nous disposerons des « vrais » chiffres de notre projet, après dépouillement de l'appel d'offre, de manière à finaliser son offre. Il se montre confiant face aux éléments de financement de notre projet.

Mme le Maire explique que le déroulement de l'appel d'offre est en cours. La date limite de remise des offres étant fixée au 08 Décembre 2014 à 17H, elle invite l'ensemble des membres à être présent lors de l'ouverture des plis par la commission Appel d'Offre le 08 Décembre à 18H30.

**DELIBERATION N°66-2014**  
**PRIMES DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Il est de tradition que le personnel communal perçoive une prime de fin d'année

En 2013, Guy MALAVAL a perçu une prime d'un montant de 531,50€ brut. Après délibération, le Conseil décide de lui attribuer une prime d'un montant de 560€ brut pour l'année 2014.

Véronique PETRARCA, notre nouvelle secrétaire de Mairie depuis le 1er Aout 2014 percevra une prime comprise entre 100 et 120€ brut pour l'année 2014.

### **DELIBERATION N°67-2014** **FRIGOULOUS**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil les nouveaux statuts du syndicat de distribution d'eau du Frigoulous auquel adhère le syndicat des eaux des Gardies.

Ces nouveaux statuts de syndicat ne permettant pas la représentation démocratique des communes qui y adhèrent, l'ensemble des membres du Conseil Municipal refuse de les approuver.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La subvention de la Réserve Parlementaire, plafonnée à 5000€, qui nous avait été promise a été accordée. Pour mémoire, nous avons décidé de l'affecter pour partie à la réfection du toit de la sacristie, pour partie au financement de l'étude de zonage d'assainissement et pour partie au financement de l'étude géotechnique.

L'estimation des dégâts sur les chemins communaux par le Conseil Général nous est parvenue : 24.000€

Il conviendra d'établir une liste de priorités en début d'année prochaine.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à la Fête de l'Olive par le Conseil Municipal de CORCONNE.

Nous avons reçu 25 invitations pour la Nuit des Lucioles qui se déroulera le 10 Janvier 2015 au Pont du Gard. Nous décidons d'en attribuer 2 à chaque membre du Conseil et d'en tenir 5 à la disposition des associations villageoises.

Le Conseil Municipal valide de document d'information sur le recrutement d'un Emploi d'Avenir.

3 sapins de Noel, qui seront décorés par les enfants du village le 07 Décembre 2014, seront installés dans le village :

- 1 au foyer
- 1 à la Mairie
- 1 à l'Eglise

Frédéric CORBEL souhaite une convocation rapide de la commission « Vie du village » et propose de préparer un courrier destiné aux présidents des associations villageoises leur demandant un descriptif de leur activité afin de les faire mieux connaître. Il souhaite également réunir l'ensemble des associations début janvier 2015 pour essayer de coordonner un calendrier d'activité en 2015.

LA Communauté de Communes est actuellement en train d'examiner le schéma de mutualisation des moyens et des compétences des communes adhérentes. Il conviendra d'examiner rapidement nos moyens pouvant être mutualisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Séance levée à 20 heures 05.  
Les membres du Conseil

Le Maire